

**Mention Master Intelligence Artificielle
soumise à accréditation 2027-2031.**

Conseil d'administration du 13 avril 2026

Délibération 2026/04/CA-0105

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.613-1 ;

Vu les statuts de l'université, notamment son article 27 ;

Vu l'avis favorable du Conseil de la Faculté des Sciences et Ingénierie à la date du 26 février 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire à la date du 17 mars 2026 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Académique en date du 7 avril 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE la demande d'accréditation 2027-2031 pour la mention :**
 - **Mention Master Intelligence Artificielle.**

Toulouse le 13 avril 2026,
La Présidente de l'Université de Toulouse,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

21 avril 2026

Odile RAUZY



Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 28

Nombre de voix défavorables : 3

Nombre d'abstentions : 0